



Le 16 septembre 2024

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, à l'effet que lors de la séance ordinaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 21 août 2024, le Règlement édictant l'entrée en vigueur du plan de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, a été adopté.

DONNÉ À HUNTINGDON, 16 septembre 2024

Pierre Caza
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la municipalité de Canton de Havelock certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis susdit en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9h et 16h le 20^e jour de Septembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20^e jour de Septembre 2024.

Directeur(trice) général(e) et
Greffier(ère)-trésorier(ère)